

Rapport du jury des concours internes et externes pour l'accès au corps des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire (T3S) dans le grade de technicien principal « Prévention en Santé-Environnement » organisés au titre de l'année 2016

Les concours régionaux de recrutement par voies interne et externe pour l'accès au grade de technicien principal (T3S) sont organisés au niveau de l'administration centrale.

L'ouverture des concours de recrutement pour l'accès au corps des T3S dans le grade de technicien principal en « prévention santé-environnement » au titre de l'année 2016 a été autorisée par arrêté de la ministre des affaires sociales et de la santé en date du 27 avril 2016. Cette session 2016 a été organisée au bénéfice de 5 régions : Auvergne Rhône-Alpes, Centre-Val de Loire, Ile-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Martinique. Les inscriptions ont été reçues ouvertes du 3 mai et au 7 juin 2016.

Le présent rapport expose le déroulement des recrutements proposés lors de la session 2016.

Il présente également des recommandations pour les sessions à venir.

I-Données générales concernant les concours

I-1- Nature des épreuves

La nature des épreuves est fixée par le décret du 27 février 2013 portant statut particulier du corps des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire et l'arrêté du 17 avril 2014 fixant la nature des épreuves et les modalités d'organisation des concours de recrutement pour l'accès au corps des T3S.

Epreuve d'admissibilité :

L'épreuve écrite d'admissibilité est commune aux concours externe et interne. Elle consiste en la résolution d'un cas pratique à partir d'un dossier à caractère technique relatif à la prévention santé-environnement. Le dossier peut être assorti de plusieurs questions destinées à mettre le candidat en situation de travail. Le dossier peut comporter des graphiques ainsi que des données chiffrées. Il ne peut excéder 20 pages (durée ; trois heures ; coefficient 2).

Epreuves d'admission :

S'agissant du *concours externe*, il s'agit d'une épreuve d'entretien à partir d'un sujet tiré au sort par le candidat permettant d'apprécier les connaissances, les capacités de réflexion et de raisonnement du candidat, ses motivations et son aptitude à exercer des fonctions correspondant au domaine d'activité de la prévention santé-environnement (durée de l'entretien: vingt minutes, dont cinq minutes au plus pour le traitement du sujet ; durée de la préparation : 20 minutes ; coefficient : 2).

S'agissant du *concours interne*, il s'agit d'un entretien avec le jury visant à apprécier les acquis de l'expérience, les aptitudes et la motivation du candidat à exercer les fonctions correspondant au grade de recrutement et au domaine d'activité de la prévention santé-environnement (durée : vingt minutes ; coefficient : 2).

Pour conduire cet entretien, qui a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle de cinq minutes au plus, le jury dispose des dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle constitués par les candidats.

Les dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle doivent être conformes au modèle établi par l'administration. Le modèle du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle ainsi que le guide d'aide au remplissage sont disponibles sur le site internet du ministère chargé de la santé.

La date limite d'envoi des dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle exigés des candidats admissibles au concours interne est fixée au 26 octobre 2016, à minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation. Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.

I-2- Composition du jury

Les membres du jury ont été nommés par arrêté ministériel du 2 mai 2016 :

M. Jean-Pierre AUZET, Ingénieur en chef du génie sanitaire honoraire - président ;

M. Jérôme ROCHELLE, Ingénieur principal d'études sanitaires à l'Agence Régionale de Santé Bretagne - suppléant ;

Mme RASSELET Mathilde, Ingénieure d'études sanitaires à l'Agence Régionale de Santé Aquitaine Limousin Poitou Charentes ;

Mme Lisa SERVAIN, Ingénieure d'études sanitaires à l'Agence Régionale de Santé Ile de France;

M. DUMINIL Stéphane, Technicien sanitaire et de sécurité sanitaire en chef à l'Agence Régionale de Santé Nord-Pas-de-Calais Picardie.

I-3- Réunion d'installation

Elle s'est tenue à la direction des ressources humaines des ministères sociaux le 11 mai 2016 et a permis notamment de définir et d'élaborer les sujets à traiter pour l'épreuve d'admissibilité. Comme précité, il s'agit de l'étude d'un cas pratique à partir d'un dossier à caractère technique relatif à la prévention en santé-environnement Il est rappelé qu'il ne s'agit pas d'une note de synthèse.

Le sujet retenu concerne la campagne nationale de mesures des substances émergentes dans les eaux de consommation humaine. Le dossier concernait la problématique des perchlorates dans les eaux de consommations humaines. Les résultats d'une campagne de mesures en région Picardie étaient présentés.

Deux autres sujets de secours ont été proposés.

La quantité de documents fournis n'excédait pas 20 pages et nécessitait une lecture rapide et sélective. L'énoncé du sujet précisait de façon explicite la démarche à adopter et notamment les points principaux à aborder.

II-Fonctionnement général du jury et déroulement des épreuves

II-1- Epreuve écrite d'admissibilité

L'épreuve a été organisée dans les différents centres d'examen régionaux le 15 septembre 2016. Elle s'est déroulée dans de bonnes conditions.

Nombre de candidats inscrits : 352

Nombre de candidats présents : 103

Nombre de candidats admissibles : 39

Nombre de postes offerts : 14

Modalités de correction

Madame HOUMAIRE Cécilia, Ingénieure d'études sanitaires à l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France est a été nommée correctrice associée aux 5 membres du jury pour permettre la double correction des épreuves écrites (3 binômes).

Les copies ont été corrigées sur la base d'une grille (corrigé type avec barème de notation) préalablement élaborée en réunion pour une double correction hors site.

La clarté de la présentation et le niveau d'orthographe et de syntaxe sont directement évalués dans la notation de la copie.

De par la précision des critères d'évaluation, cette grille s'est avérée tout à fait pertinente pour assurer l'homogénéité des notations.

Les candidats déclarés admissibles au concours interne ont eu jusqu'au 26 octobre 2016 à minuit pour envoyer leur dossier de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (R.A.E.P).

II-2- Epreuves orales

Les épreuves orales ont été organisées conjointement par le bureau du recrutement de la Direction des Ressources Humaines des ministères sociaux et le Service Inter académique des Examens et Concours (SIEC). Elles se sont déroulées à la Maison des Examens à Arcueil. Les conditions matérielles pour ces épreuves orales étaient très satisfaisantes.

La liste des sujets a été élaborée conformément au programme des concours fixé par l'arrêté du 17 avril 2014 précité. Les épreuves orales se sont déroulées du 7 au 10 novembre 2016 : 37 candidats ont été auditionnés compte tenu de deux désistements de dernière minute.

Les candidats des concours externes disposent de 20 minutes pour la préparation de leur sujet tiré au sort dans une salle isolée sous la surveillance d'un agent.

Les candidats présentaient ensuite devant le jury, en 5 minutes au maximum, le sujet préparé. Il leur était demandé de se présenter en indiquant leur formation, leur expérience professionnelle et leurs motivations. Un entretien avec le jury de 15 minutes faisait suite.

Pour les candidats des concours internes, le jury avait préalablement analysé les dossiers RAEP afin de préparer en conséquence les questions à poser lors de l'entretien. De par le faible nombre de candidatures (sept candidatures), les 5 membres du jury ont pu étudier tous les dossiers RAEP ainsi remis.

Lors de chaque entretien, les membres du jury ont à tour de rôle assuré les fonctions de pilote, d'observateur et de rapporteur. A l'issue de l'échange, le jury s'accordait sur l'appréciation portée et sur la note attribuée au candidat, ceci sur la base d'une grille de notation préalablement élaborée et validée.

III- Niveau général des candidats

Les corrections de l'épreuve écrite ont montré une grande disparité des copies tant sur le fond que sur la forme.

Nombre de candidats ont surtout exploité les résultats des mesures réalisées en faisant l'impasse sur le fond de la question posée.

Les notes attribuées s'échelonnent de 1 à 16/20, avec une moyenne établie à 9/20. 15% des candidats ont une note supérieure ou égale à 15/20.

Les meilleurs candidats ont été retenus pour l'admissibilité. Ils disposaient dans l'ensemble d'une note supérieure à 12/20, soit 35% des présents.

La compréhension du sujet s'est traduite par des écrits d'un niveau pouvant être très bas : 59% des candidats ont une note inférieure à 10/20, dont 22% ont moins de 6/20.

Le niveau du concours interne est plus faible ; la méthodologie de l'étude de cas est moins maîtrisée ; il en est souvent de même pour la présentation et l'orthographe.

L'admissibilité : réunion du 18 octobre 2016.

En fonction du nombre de postes à pourvoir, une fourchette de 2 à 4 candidats par poste a permis d'établir la liste des candidats admissibles à l'épreuve orale :

- 12 candidats en externe pour 4 postes en Ile-de-France
- 4 pour 1 poste en Martinique
- 2 pour 1 poste en Centre-Val de Loire
- 8 pour 2 postes en Auvergne-Rhône-Alpes
- 6 pour 2 postes en Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA)

- 7 candidats en interne (3 en Ile-de-France et en Auvergne Rhône Alpes et 1 en PACA) pour 4 postes répartis dont 2 en Ile-de-France, 1 poste en Auvergne-Rhône-Alpes et 1 poste en PACA ;

soit au total 39 candidats pour 10 postes en externe et 4 postes en interne.

L'admission : réunion du 10 novembre 2016.

L'épreuve orale d'entretien a pour objet d'apprécier les connaissances, les capacités de réflexion et de raisonnement du candidat, ses motivations et son aptitude à exercer les fonctions.

Les meilleurs candidats ont été retenus par région avec des notes comprises entre 19,5 et 15 sur 20 :

- 10 en externe, soit 4 en Ile-de-France, 2 en PACA, 2 en Auvergne Rhône-Alpes, 1 en Centre Val de Loire et 1 en Martinique;
- 3 en interne, soit un par région Ile de France, Auvergne Rhône-Alpes et PACA.

A noter que le niveau des candidats n'a pas permis de pourvoir le second poste ouvert en PACA.

Pour le concours externe, des listes complémentaires ont été établies sur décision du jury prenant en considération 5 candidats bien classés avec une note supérieure ou égale à 14/20 : do 3 en Ile-de-France, 1 en Auvergne Rhône-Alpes et 1 en PACA.

Les résultats ont pu être disponibles dès le 10 novembre 2016 par consultation sur site.

Des différences de niveaux de candidats sont observées en fonction des régions. Toutefois, à l'exception d'une région, les niveaux sont très hétérogènes.

Il convient de souligner, lors de l'épreuve orale, les difficultés rencontrées par le jury pour apprécier la prestation de certains candidats surdiplômés en recherche de reconversion d'horizons différents.

Malgré leur haut niveau de compétence dans leur domaine professionnel (ingénieur de recherche spécialisée, profession libérale, sport, champ social..) et la qualité de leur prestation à l'oral, un fort décalage s'observe avec les attentes d'un grade de technicien même principal en santé-environnement. Le jury s'interroge donc sur leur degré d'opérationnalité en service. Le manque d'effectif constant, la complexité de champs de responsabilités nouveaux posent la question d'une réelle adaptation à l'emploi, en termes de formation et de bonne intégration.

Une réorientation vers d'autres types d'examens ou de concours est donc plutôt conseillée à de tels candidats

De grandes disparités demeurent en externe en fonction de l'expérience et de la situation professionnelle :

- Profils hors cœur de métier : 12
- Cœur de métier : 14
- Surdiplômés : 4

IV-Conseils méthodologiques

Il est à souligner l'importance d'une bonne connaissance des missions des Agences régionales de santé (ARS), des services partenaires notamment en lien avec les protocoles préfectoraux pour l'exercice des missions régaliennes de contrôle.

Il en est de même en ce qui concerne les éléments qui permettent d'apprécier l'intérêt du candidat pour le service public, son comportement au sein d'une équipe et avec ses supérieurs hiérarchiques.

Des échecs restent souvent liés à un manque de préparation, un manque de connaissances ou de valorisation des connaissances acquises.

Les présentations dynamiques et concises ont souvent marqué la différence entre les candidats.

Un candidat augmente ses chances de réussite quand, lors de son parcours professionnel, il a abordé les bases générales dans un ou plusieurs domaines et a bien préparé sa présentation orale.

Les motivations sont à exposer clairement. En effet, elles doivent correspondre à l'aboutissement d'un souhait pour valoriser une progression, un changement d'activité ou pour officialiser un niveau de responsabilité ou des acquis obtenus en rapport aux missions exercées.

Conclusion

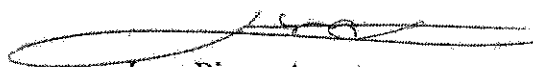
Le jury souligne le bon déroulement des concours interne et externe de technicien sanitaire et de sécurité sanitaire principal.

Le dispositif permet parfois le passage de la filière administrative à la filière technique.

Dans la perspective de l'ouverture des prochaines sessions, le jury propose de pouvoir obtenir de la part des services des ARS une meilleure réponse aux demandes d'informations des candidats.

En effet, le manque de suite donnée à des demandes de rendez-vous ou d'informations en ARS a été constaté dans pratiquement toutes les régions en-dehors de l'Ile-de-France.

Le président du jury,



Jean-Pierre Auzet